



TA-PAGE

Journal d'information syndicale

GRIPPE H1N1 : A situation exceptionnelle...

Mesures exceptionnelles...

Les employés municipaux ont répondu massivement et favorablement à l'appel de l'autorité territoriale concernant l'engagement volontaire des agents pour assurer la continuité du service public en cas de pandémie grippale. Comme juste retour la CFDT a demandé, dès son premier entretien avec Sébastien PIETRASANTA, Maire d'Asnières-sur-Seine, que les agents volontaires qui contracteront la grippe H1N1 ne soient pas pénalisés sur la prime de présentisme.



Parce que
rien n'est
jamais acquis
J'adhère
à
la CFDT

.....

Téléphone:
01.47.94.17.26

Courriel:
asnierescfdt@yahoo.fr



RENTREE SOCIALE :

Dis tonton, pourquoi tu tousses ?

Déménagement rue des Parisiens, nouvelles organisations des services, aménagement du temps de travail, régime indemnitaire, prestations sociales (mutuelle — Comité d'œuvres sociales), animation, précarité, notation, prime de fin d'année, la liste peut s'allonger à souhait. Si l'on ajoute à cela les problèmes liés aux restrictions budgétaires et à la grippe H1N1, la rentrée sociale se complique un peu.

Comme dit le proverbe. « Rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

Certes ! Mais force est de constater que la municipalité n'a pas encore enclenché la première ! Faudra-t-il une nouvelle fois compter sur la seule CFDT pour faire avancer les choses ?

FORMATION CHS ; de grands absents... les élus et les représentants de l'administration.

La formation dispensée par l'APAVE devait être l'occasion privilégiée d'entamer une démarche constructive dans l'approche des problèmes liés à la sécurité et l'hygiène dans notre environnement professionnel.

C'est raté...

- 0 présent sur 10 convoqués pour les représentants de la collectivité;
- 9 présents sur 10 convoqués pour les représentants du personnel (l'agent manquant étant excusé pour cause d'hospitalisation).

GRIPPE H1N1

Pour info:

Un syndicat des infirmières estime qu'une vaccination massive contre un virus grippal relativement bénin présente des risques, du fait d'un vaccin développé trop rapidement et d'un adjuvant susceptible de déclencher des maladies auto-immunes. Il invite la population à se vacciner contre la grippe saisonnière : Cela permettra de réaliser rapidement un diagnostic différentiel en cas de syndrome grippal.

TEMPS D'HABILLAGE

Il semble que sur certaines structures de la petite enfance les agents rencontrent des difficultés liées au temps d'habillage et de déshabillage ?

Ce problème a déjà été soulevé par les animateurs. La loi est claire, le temps d'habillage doit être considéré comme du temps de travail et faire l'objet d'une compensation horaire ou pécuniaire.

Et UN chantier de plus à ouvrir, UN !

« Comité d'œuvres sociales... »

Il s'agit d'un organisme social interne qui a pour but d'assurer aux personnels des collectivités territoriales de meilleures conditions matérielles d'existence par le versement de prestations à caractère social et accessoirement de rechercher toutes formes de prestations nouvelles à caractère touristique, culturel et de loisirs.

Notre C.O.S ne tient aujourd'hui que par la volonté de quelques retraités.

Où sont les jeunes actifs ?

Qui profite du C.O.S ?

Quelle place pour le C.O.S au sein de la collectivité ?

Lorsque l'on demande à un agent ce qu'il pense du C.O.S la réponse est sans équivoque :

Le C.O.S d'Asnières a vieilli, on a le sentiment qu'il profite toujours aux mêmes personnes !

La CFDT milite pour un C.O.S ouvert à tous les agents, sans condition, ni préalable.

Il est grand temps de redéfinir les orientations du C.O.S et de retrouver le caractère social qui faisait sa force ces dernières années !

Le C.O.S doit participer pleinement à la vie sociale du personnel communal en aidant les agents qui rencontrent de difficultés temporaires.



Il se doit d'être une force de proposition en termes de tarifs préférentiels pour toutes les activités sportives, culturelles : et de loisirs présentes sur le territoire communal.

IRONIE DU SORT : A bon entendeur...

Tout le monde doit comprendre que les organisations syndicales ne sont ni ennemis, ni amis... , mais des partenaires sociaux avec un statut officiel, clair et précis. Nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail, de rémunération, d'hygiène, de sécurité. Nous œuvrons quotidiennement pour la défense des droits des agents. La CFDT souligne, pour celles et ceux qui pensent que faire appel à un syndicat peut nuire au bon déroulement de carrière, que la majeure partie des agents fait justement appel à un syndicat pour préserver « son » déroulement de carrière.

JURISPRUDENCE

Question : Qu'est-ce qu'un accident de service ?

Tout accident survenu lorsqu'un agent public est en mission doit être regardé comme intervenu pendant le temps de service, alors même qu'il serait survenu à l'occasion d'un acte de la vie courante, sauf s'il a lieu lors d'une interruption de cette mission pour des motifs personnels.

Conseil d'Etat, 9 juillet 2009

req. n°299743

ANIMATION : Que font les décideurs ?

Précarité, fiches de poste, temps partiel, instabilité, le groupe de travail sur l'animation semblait être le plus abouti, en grande partie grâce au remarquable travail réalisé par le collectif animation parrainé par la CFDT.

Là encore le calme plat et beaucoup se demandent si toutes les propositions ont véritablement été entendues ? Il est temps de réagir et d'appeler à la mobilisation...

En bref : Les bons d'habillement, tout comme les jouets des enfants pour Noël ne sont pas remis en question.

Protocole RTT : Les agents n'ayant pas atteint le taux maximum des primes liées au grade toucheront chaque fin d'année une prime de 350 €.

Crèches : Dans l'attente d'un accord spécifique sur le secteur de la petite enfance (protocole RTT), la CFDT exige une mesure transitoire pour les agents qui ne peuvent pas bénéficier de la prime !

MUTUELLE

15 % des territoriaux actifs et retraités sont sans couverture santé et 2 agents sur 3 de la fonction publique territoriale n'ont pas de couverture de maintien de revenu ?

En cas d'absence prolongée pour raison de santé cette situation conduit à voir leur revenu diminué de moitié et induit rapidement la précarisation des ménages.

Les études conduites par la Mutualité fonction publique montrent que les employeurs du privé contribuent à 60% du coût de la complémentaire santé et à 75% des « gros risques » (décès, invalidité, incapacité) alors que la participation des employeurs publics ne s'élève qu'à 4% en moyenne (aides de toutes natures confondues).

Depuis la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, les personnes publiques peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent, mais le décret d'application pour la fonction publique territoriale est toujours en attente.

GUIDE DES PRIMES 2009

Vous trouverez sur le blog de la CFDT le **guide des primes pour l'année 2009**

<http://asnierescfdt.over-blog.com/>

Document extrait de la gazette des communes



CTP de septembre 2009

Nous diffuserons prochainement le **compte rendu officiel du dernier CTP** sur notre site internet.

<http://asnierescfdt.over-blog.com/>

Recherche : asnieres cfdt

Rue des PARISIENS (déménagement suite)

Aux dires des principaux protagonistes, rien n'est encore complètement ficelé. Pour se faire une idée précise des changements à venir, il faudra attendre encore un peu. Monsieur le Maire, tout comme le Directeur Général des Services, nous ont assuré vouloir proposer aux agents et aux usagers les meilleures prestations possibles !

Nous n'en savons pas plus...



" Si tous les hommes savaient ce qu'ils disent les uns les autres, il n'y aurait pas quatre amis dans le monde. "

Pascal

LE MOT DU SECRETAIRE

Q : Quelles sont vos relations avec la municipalité ?

R : Les échanges sont constructifs, mais nous n'avons rien à prouver, la CFDT s'est toujours comportée comme un syndicat responsable.

Nous ne sommes pas là pour applaudir des deux mains, ni pour taper sur un ou une, mais pour régler quelques différends et travailler sur les revendications des employés municipaux.

Notre démarche est claire ! **Pour être entendu il faut avoir du poids sur la balance.**

Q : Et avec les cadres ?

R : Pour être respecté, commençons par respecter les autres. Sur ce domaine, je suis intransigeant. **Je n'aime pas les jeux en eau trouble et les faux semblants.** D'un naturel franc et direct, j'apprécie que l'on adopte une attitude semblable à mon égard.

Q : Finie la guerre syndicale ?

R : Il n'y a pas de guerre syndicale ! **Nous sommes là pour porter les revendications des agents.** Des conflits peuvent surgir, la CFDT est rodée ! Pour être efficace, il faut conserver un certain recul. Notre force c'est notre constance, **le temps n'est pas notre ennemi, bien au contraire !**

Q : Quel rôle souhaite jouer la CFDT ?

R : **Notre action vise le plus grand nombre, sans négliger pour autant les intérêts individuels ! Tout le monde doit prendre ses responsabilités et assumer ses paroles et ses actes.** La CFDT veille à améliorer : l'équité dans le traitement des situations professionnelles, les conditions de travail et la rémunération du personnel.

Q : Et les autres syndicats ?

R : A chacun sa façon d'opérer, nous ne sommes pas juges, lorsque nos idées se rejoignent, c'est tant mieux pour les agents. **Nous sommes toujours convaincus que l'union fait la force.**

La CFDT a sensibilisé le Maire et le Directeur général des services sur la situation de Force Ouvrière. Nous avons, dernièrement, appris que ce syndicat bénéficie d'un temps syndical et d'un droit de tirage pour les tracts. Reste à trouver un local et des moyens matériels.

La solidarité inter syndicale nous positionnera aux cotés de ceux qui sont en lutte pour défendre nos acquis.

Quoi qu'il en soit, la CFDT est plus que jamais décidée à peser de tout son poids sur notre environnement professionnel.

Jean-Marc Le bars

